



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT Procès-verbal – séance ordinaire

DATE : Mardi 3 novembre 2020, 19 h

LIEU : Rencontre virtuelle *Teams*

Membres présents

Madame Émilie Taillon	Directrice
Madame Josée Trépanier	Directrice adjointe
Monsieur Pierre-Sébastien Gauthier	Représentant des parents - Président
Monsieur Philippe Tremblay	Représentant des parents – Vice-président
Madame Marie-Hélène Boisclair	Représentante des parents
Monsieur Martin Gaudreault	Représentant des parents
Madame Valérie Michaud	Représentante du comité de parents
Madame Jessica Drouin	Représentante du personnel enseignant
Madame Danielle Mercier	Représentante du personnel enseignant
Madame Hélène Perreault	Représentante du service de garde
Monsieur Jeannot Létourneau	Représentant du personnel de soutien
Madame Yolaine Dubreuil	Représentante du personnel professionnel
Madame Kim Girard	Représentante de la communauté

Membre(s) absent(s)

Monsieur Jonathan Cloutier	Représentant des parents - Substitut
----------------------------	--------------------------------------

Public

Aucun public présent

Numéros de décisions	Sujets		Résumé	Suivis à faire
	1.	Ouverture de la séance, mot de bienvenue et vérification du quorum	Le quorum atteint, la séance est levée à 19 h. Madame Émilie Taillon, directrice de l'école du Boisé, souhaite la bienvenue aux membres présents. Madame Taillon invite les membres à se présenter chacun son tour. Durant cette séance, madame Taillon et madame Josée Trépanier agiront à titre de secrétaires.	OK
# CE 20-21-005	2.	Adoption de l'ordre du jour	Sur proposition de madame Danielle Mercier, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.	
# CE 20-21-006	3.	Lecture, suivi et adoption des procès-verbaux (16 juin, 29 juin et 1^{er} septembre 2020)	<p>Au point 8 du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2020, madame Valérie Michaud se questionne par rapport au développement de ce projet. Madame Taillon mentionne avoir fait les démarches nécessaires, mais n'avoir aucun suivi. Pour le moment, le projet est donc en attente.</p> <p>Sur proposition de madame Valérie Michaud, il est résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux.</p>	
	4.	Question du public	Considérant la situation actuelle de pandémie, la séance est virtuelle. Aucune personne n'a manifesté son intérêt à assister à la rencontre.	
# CE 20-21-007	5.	Adoption des règles d'élection	<p>5.1 Élection d'un(e) président(e) au conseil d'établissement (art. 56-58)</p> <p>Madame Marie-Hélène Boisclair explique qu'elle désire céder sa place puisqu'il s'agit de sa dernière année en tant que parent à l'école du Boisé.</p> <p>ATTENDU QUE le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes vacants;</p> <p>ATTENDU les résultats du vote tenu;</p> <p>Il est proposé par madame Boisclair, et résolu :</p>	

			<p>Que la personne suivante soit élue président du conseil d'établissement de l'école pour une durée de 1 an, savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - monsieur Pierre-Sébastien Gauthier. 	
# CE 20-21-008			<p>5.2 Élection d'un substitut à la présidence du conseil d'établissement (art. 60)</p> <p>Monsieur Philippe Tremblay se propose comme substitut à la présence (vice-président). Les membres du comité acceptent sa candidature. Monsieur Tremblay est donc élu vice-président du conseil d'établissement de l'école pour une durée de 1 an.</p>	
			<p>5.3 Élection d'un(e) secrétaire</p> <p>Conformément à l'article 69 LIP, la direction d'établissement désigne les personnes suivantes à agir à titre de secrétaire du conseil d'établissement, soit madame Taillon et madame Trépanier.</p>	
# CE 20-21-009	6.	Fonctionnement du conseil d'établissement	<p>6.1 Adoption des règles de régie interne (art. 67)</p> <p>La directrice de l'école, madame Taillon, dépose un projet de règles de régie interne du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021.</p> <p>Il est proposé par madame Boisclair, et résolu :</p> <p>QUE les règles de régie interne du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021 soient établies telles que déposées.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>	
			<p>6.2 Dénonciation d'un conflit d'intérêts (art. 70)</p> <p>Les membres recevront un formulaire à remplir et à signer. Ce dernier devra être retourné au secrétariat de l'école du Boisé 2.</p>	

# CE 20-21-010			<p>6.3 Adoption des jours, dates, heures et lieux des réunions (art. 67)</p> <p>La directrice de l'école dépose un projet de calendrier des séances du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le mardi 3 novembre 2020; - Le mardi 15 décembre 2020; - Le mardi 30 mars 2021; - Le mardi 4 mai 2021; - Le mardi 15 juin 2021. <p>Il est proposé par madame Mercier, et résolu :</p> <p>QUE le projet de calendrier des séances du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021 soit adopté tel que déposé.</p> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>	
			<p>6.4 Nomination d'un(e) représentant(e) de la communauté (art. 42)</p> <p>La directrice de l'école informe qu'il y a lieu de nommer des membres de la communauté au conseil d'établissement de l'école.</p> <p>Il est proposé et résolu :</p> <p>Que Madame Kim Girard, coordonnatrice de la Maison des jeunes (MDJ) La Marginale, soit nommée comme représentante de la communauté du conseil d'établissement de l'école pour une durée de 1 an.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>	
# CE 20-21-011	7.	Adoption du budget de l'école (art. 95)	<p>La direction de l'école du Boisé présente les prévisions budgétaires pour l'année scolaire 2020-2021. Un important déficit de 222 826 \$ est prévu et s'explique par d'importantes dépenses au service de garde, plus précisément en lien avec la COVID-19. Il est proposé par madame Boisclair ainsi que monsieur Tremblay d'adopter le budget de l'école pour l'année 2020-2021 tel qu'il est présenté.</p>	

# CE 20-21-012	8.	Approbation d'une modification à l'horaire (art. 87)	<p>Comme chaque année, l'équipe de l'école du Boisé souhaite organiser les activités spéciales pour la dernière journée avant le congé de Noël, soit le 18 décembre 2020. Il est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 heures de classe au primaire; - 4 heures de classe au préscolaire. <p>La journée se déroulera en horaire continu.</p> <p>Le service de garde sera disponible gratuitement pour les parents d'enfants qui y sont habituellement inscrits.</p> <p>Il est proposé par madame Michaud ainsi que madame Mercier d'approuver la modification à l'horaire du 18 décembre 2020.</p>	
	9.	Mesure 15024 – Aide destinée aux parents	<p>Cette mesure budgétaire protégée est destinée aux parents de l'école afin de les soutenir dans leur rôle de parent ainsi que dans leurs habiletés parentales. Le montant alloué à cette mesure est de 2716 \$. L'objectif est d'offrir aux parents un total de 3 à 4 formations dans l'année. On propose : formation en ligne, accompagnement de proximité, promotion, etc.</p> <p>Madame Michaud partagera des ressources utiles à madame Trépanier. Elles communiqueront ensemble afin de faire une proposition au conseil d'établissement du mois de décembre.</p>	
	10.	Consultation des élèves (art. 89.2)	<p>La loi 40, donnant lieu à une modification importante de la Loi sur l'instruction publique, principalement en ce qui a trait à la gouvernance scolaire, a également amené une obligation de consulter les élèves. Cette loi permet donc davantage aux élèves de s'exprimer sur un besoin qui les concerne. Exemple : pratiques pédagogiques, sports à l'école, etc.</p> <p>On propose les communications numériques comme moyen de consultation. Exemple : Google Form (sondage).</p>	

# CE 20-21-013	11.	Dérogation à la Politique alimentaire	<p>Exceptionnellement, malgré la situation actuelle de pandémie, l'école a décidé de permettre une troisième dérogation alimentaire : Halloween, Noël et fin d'année.</p> <p>Cette décision est approuvée par l'ensemble des membres du conseil d'établissement.</p>	
	12.	Communication du président	<p>Monsieur Gauthier partage aux membres son enthousiasme et sa fierté par rapport à son nouveau rôle au sein du conseil d'établissement. Il mentionne qu'il tentera de bien représenter les parents.</p>	
	13.	Communication de la représentante au comité de parents	<p>Madame Michaud mentionne qu'il n'y a eu que deux rencontres : mercredi 23 septembre 2020 et mercredi 7 octobre 2020. La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 25 novembre 2020.</p> <p>Elle confirme qu'une présidente a été élue et qu'il s'agit de madame Élisabeth Côté.</p> <p>Lors de la dernière rencontre, madame Marie-Claude Asselin, directrice générale du CSSDPS, a discuté des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone rouge; - Problématique de la pénurie d'enseignants; - Isolement de 14 jours. <p>Il a également été discuté qu'une subvention de 3000 \$ est disponible pour améliorer la sécurité aux abords de l'école. D'ici le 30 novembre 2020, les écoles ont la possibilité de développer et présenter un projet pour améliorer la sécurité, sans toutefois affecter la circulation à l'école du Boisé. Un projet a déjà été discuté. Il avait été question de mettre des panneaux qui ressemblent à des enfants sur le bord de la route. Pour être admissible, le projet doit permettre de sensibiliser les citoyens, tout en respectant ces 3 critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ralentir; - Augmenter la courtoisie; - Améliorer la sécurité avoisinante. <p>En ce qui a trait au comité EHDAA, il manquait des membres pour le former. Cela semblait être une préoccupation importante de la part de la Direction</p>	

			<p>générale. Ils ont tout de même eu la demande de penser à des sujets ou des problématiques vécues dans les écoles afin que le comité puisse en discuter et ainsi rechercher des solutions.</p> <p>Madame Michaud informe les membres qu'il est possible d'assister aux rencontres comme invités sans nécessairement faire partie du CA.</p>	
	14.	Communication de la direction	<p>Formation obligatoire pour les membres</p> <p>Des formations sous forme de capsules seront bientôt disponibles pour former les membres des CE. Ces capsules pourront être regardées à n'importe quel moment, selon les disponibilités du membre. Il n'est pas obligatoire de suivre la formation chaque année.</p>	
	15.	Date et lieu de la prochaine séance	<p>La prochaine séance ordinaire du conseil d'établissement aura lieu le mardi 15 décembre 2020, à 19 h, en rencontre virtuelle <i>Teams</i>.</p>	
# CE 20-21-014	16.	Levée de la séance	<p>Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20 h 48.</p>	